

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 JANVIER 2017 à 18 H 00**

Convocation du 09 janvier 2017

PRESENTS: M. le Maire, MM Gachon, Cloche, M. Reynaud, Mmes Paillard, Ranc, Bouregghda, Gambetti, Gordillo, MM Roig, Rouby, Martinat, Escoffier

ABSENTS Excusés : M. Guénard donne procuration à Mr Gaudibert

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Corinne BOUREGHDA  
.....

Monsieur le Maire réitère ses vœux pour l'année 2017 à l'assemblée.

**EGLISE**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Fondation du Patrimoine est en mesure d'apporter un soutien financier à la commune grâce à un fonds propre d'intervention en faveur du patrimoine de proximité. Le projet de restauration de l'Eglise sainte croix bénéficiera donc de la part de la Fondation d'une subvention de 1 500 €. Une délibération est prise à l'unanimité (14 voix Pour) pour autoriser le Maire à signer la convention de financement qui régit cette aide financière.
- Les dons perçus pour la restauration de l'Eglise s'élèvent à la somme de 2430 € brut.
- Un dossier de demande de subvention auprès de la Région va être déposé pour un montant de 60 000 €. Mr Gachon informe le conseil municipal que les travaux d'accessibilité, la maîtrise d'œuvre et les frais de mission du bureau d'études ont été rajoutés dans le budget prévisionnel. Le total s'élève donc à 378 200 €. Une délibération est prise à l'unanimité (14 voix Pour) pour autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

**RIFSEEP**

Le projet de saisine au Comité Technique Paritaire dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP tel qu'il a été envoyé ne convient pas au Centre de Gestion. Mr GACHON prendra contact avec Madame BETHUNE du CDG pour revoir le projet.

**LOI NOTRÉ**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de délibération concernant la mise en conformité des compétences obligatoires de la CCDSP avec la Loi NOTRÉ ; Il rappelle

que cette loi renforce l'intégration des Communautés de Communes en leur attribuant d'une part de nouvelles compétences obligatoires et en étendant d'autre part la liste de leurs compétences optionnelles.

Il convient de prendre en compte les évolutions suivantes :

- Modification de la définition du développement économique :  
« 2° **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » (la modification porte sur la suppression de la référence à l'intérêt communautaire pour les zones d'activités ; l'ajout de la politique commerciale d'intérêt communautaire ; l'ajout de la création d'offices de tourisme à la promotion du tourisme).
- « 3° **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** »
- « 4° **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** » : reclassement de cette compétence qui était jusqu'à présent optionnelle.

Le conseil municipal, disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les transferts proposés, décide de reporter la décision.

### **SAUVEGARDE BOIS DE BAUME (Etang St Louis)**

Lecture est donnée du courrier de Monsieur le Maire de SOLERIEUX concernant la sauvegarde des bois de Baume. Le total des travaux à réaliser pour la sauvegarde et la sécurité des bois de Baume s'élève à 110 000 € dont 75 000 € pour les chemins, barrières et autres divers et 35 000 € pour les nouvelles conduites et une borne d'incendie à la lisière du bois côté Solérieux.

La part communale s'élève à 3 160 € soit :

- 2 250 € pour les travaux des chemins, barrières et autres
- 910 € pour les travaux liés à la borne incendie.

Une délibération est prise à l'unanimité (14 voix Pour) pour accepter la proposition de répartition de l'autofinancement et prendre en charge ces travaux à hauteur de 3 160 €.

### **SALLE DES FETES**

Le conseil municipal prend connaissance du document qui fait un état de l'utilisation des salles des fêtes (petite, grande et mezzanine) pour l'année 2016, afin de réviser le tarif des locations.

Le produit des locations s'élève à 6 700 € ;

Nombre de Location aux particuliers :

- Baumoises : 15
- Extérieures : 5

Nombre de prêt aux associations :

- Baumoises : 52
- Extérieures : 6

Une réunion de commission sera fixée ultérieurement ; ce dossier sera également évoqué lors de la commission des finances du 24 janvier 2017.

### **CONCESSION CIMETIERE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des concessions du cimetière et du columbarium.

Par délibération et à l'unanimité (14 voix Pour), le conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

#### **\* Concession simple**

- 30 ans : 175 €
- 50 ans : 220 €

#### **\* Concession double**

- 30 ans : 300 €
- 50 ans : 390 €

#### **\* Columbarium**

30 ans : 300 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

Cabine téléphonique : la dépose de la cabine téléphonique se fera courant 2017. Pour information la durée moyenne d'utilisation de la cabine installée sur la Commune est de 1.07 minutes par jour.

Aide à la mobilité : l'Association Mozaïc a arrêté l'action d'aide à la mobilité depuis le 31 décembre 2016. L'arrêt complet de son subventionnement par le Conseil départemental ainsi que le nombre de bénéficiaires en diminution l'a conduit à stopper cette action.

Recensement population : la population totale de la commune au 01 janvier 2017 est estimée à 883 Habitants

Grille « monument aux morts » : Monsieur le Maire fait part d'un devis pour le dégraissage, décapage et peinture de la grille d'entourage du monument aux morts par l'entreprise DEFI PEINTURE pour un montant de 840 € HT.

Habitat dauphinois : le conseil municipal prend connaissance du nouveau plan modifié de la deuxième tranche des bâtiments (les lavandins 2) qui inclue les locaux de la future M.A.M. (Maison d'Aides Maternelles). La livraison est prévue en septembre 2017 mais les travaux n'ont toujours pas commencés.

Assignation logement Poste : une assignation aux fins de constat de résiliation de bail a été adressée à la locataire pour l'audience qui aura lieu le 23 mars 2017.

Convention occupation ADTIM : une requête sera adressée aux communes de la Communauté de Communes et communes voisines pour définir les conditions et les tarifs appliqués à l'occupation temporaire du domaine public.

FIN DE REUNION : 21 H